

Charte du pavillon enfant

Le Pavillon enfant du Salon International de l'édition et du livre est heureux d'accueillir ses jeunes publics

Du 2 au 11 juin 2023 de 10h30 à 16h30.

L'inscription en ligne

L'inscription en ligne se fait en suivant le lien :

https://siel.ma/accueil

- Le nom de l'école/association doit être écrit soit en arabe ou en français conformément aux documents officiels de l'école/association (toute inscription avec une appellation non conforme sera rejetée)
- Des plages horaires de 1 heures et demi (1h30), déterminées en fonction de la capacité d'accueil du pavillon, ont été mises en place afin de faciliter les arrivées des jeunes publics, d'éviter les files d'attente et d'offrir une expérience agréable et fructueuse à toutes et à tous.
- Chaque école/association a droit à la participation de 60 enfants/jour (pas plus) selon la disponibilité des places.
- Chaque école/association a droit à une nouvelle inscription de 60 enfants chaque jour du Salon selon la disponibilité des places.
- Indiquez avec précision la date et l'heure d'arrivée (obligatoire) afin de limiter votre attente.
- Si la date et/ou la plage horaire de votre choix n'est plus dans la liste déroulante, c'est qu'elle n'est, malheureusement, plus disponible. Choisissez alors une autre date et/ou une autre plage horaire.



Vos responsabilités

- Lors de votre inscription, prière d'inscrire, sur le formulaire, le numéro de portable du responsable du groupe sur lequel vous serez joignable avant et pendant votre visite au Salon, le cas échéant, si un incident se produit.
- Dans un esprit d'égalité des chances, prière de ne pas dépasser 60 enfants par jour.
- Prière de faire accompagner chaque groupe de 15 enfants d'un éducateur, pas plus, outre le responsable du groupe.
- Prière de faire munir chaque enfant d'un document avec le nom de l'école/association et le nom et le numéro de portable du responsable du groupe.
- Prière d'être présents (responsable du groupe et les accompagnateurs) sur place pour toute la durée de la visite avec les élèves et pendant la tenue des ateliers.
- Prière d'être présents (responsable du groupe et les accompagnateurs) en tant que surveillants des enfants dont vous êtes responsables, en aucun cas en tant qu'animateurs.
- Prière de faire respecter (responsable du groupe et les accompagnateurs) par les élèves les consignes sanitaires de base ainsi que celles liées au bon déroulement des ateliers.
- prière d'arriver au pavillon enfant 15 min avant le début des ateliers.
- Une fois arrivés au pavillon enfant, veuillez suivre les consignes du personnel sur place pour accéder aux ateliers.
- Sur place, le responsable du groupe est le seul responsable de tout incident provoqué par un enfant de son groupe.
- Pour le bon déroulement des ateliers, la courtoisie et le respect sont indispensables à l'égard du personnel, des animateurs et des autres visiteurs de l'espace.
- Etant donné que la capacité d'accueil des ateliers est limitée, nous vous prions de respecter votre plage horaire afin de laisser la chance aux autres groupes de pouvoir en profiter également.



- La responsable du pavillon enfant et son équipe sont les seules habilitées à la répartition du groupe en sous-groupes selon la catégorie d'âge et la disponibilité de places.
- Vous vous engagez à respecter les horaires et les durées des ateliers.
- En cas de désistement de l'école/association à faire profiter ses enfants d'ateliers déjà réservés, l'école/association doit obligatoirement en informer au moins un jour avant la date de participation la responsable du pavillon.
- Un comptage des enfants, par le responsable du groupe, est obligatoire à l'arrivée et au départ.

Important

La nourriture et les boissons sont interdites dans le pavillon enfant

Prière de respecter le droit à l'image, prière de ne prendre en photo ou vidéo que les enfants de votre école/association.

Le pavillon enfant n'est en aucun cas responsable des objets perdus ou volés.



Procédure quand un enfant s'égare

- Rappelez à vos enfants de toujours garder le bracelet avec le nom de l'école/association et le nom et le numéro de portable du responsable du groupe. Ces informations permettront au personnel du pavillon ou du salon de vous contacter par portable le plus rapidement possible.
- L'accompagnateur doit immédiatement signaler qu'un enfant de son groupe s'est égaré au personnel du pavillon afin qu'une recherche soit effectuée.
- L'enfant retrouvé sera redirigé vers le pavillon enfant.

Procédure lors d'une blessure ou d'un malaise

- Si vous êtes témoin d'un accident ou d'un malaise d'un enfant, enseignant ou accompagnateur, agissez calmement pour éviter de semer la panique.
- Veuillez communiquer l'information le plus rapidement à la responsable du pavillon ou à un membre de l'équipe du pavillon.
- La personne responsable du pavillon ou un membre de l'équipe du pavillon avisera alors la protection civile présente sur place pour intervenir.

Le pavillon enfants vous remercie pour votre participation et votre collaboration et vous souhaite une expérience agréable et fructueuse!